

Décision

Générale

colonial

Décision n° 841/F/E DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 841/F/E

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 juin 1962

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1962

Date du numéro
30 juin 1962

TEXTE INTÉGRAL

L'article 1er de la décision n° 1825 du 13 décembre 1958 allouant à M. Dubois Louis une indemnité de sujétions particulières est modifié comme suit : Art. 1er (nouveau).— Il est alloué à M.-Dubois Louis, Attaché de 1° classe, 2° échelon, de la France d'Outre-Mer (indice 430) Adjoint au Chef du Service des Finances-Etat, une indemnité pour sujétions particulières dont le montant annuel est fixé à mille quarante nouveaux francs (1.040).